



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 127 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nombre d'experts, dont l'Organisation mondiale de la santé, considèrent que les saveurs ajoutées aux produits du tabac, incluant le menthol, constituent un facteur d'attraction qui favorise l'initiation des jeunes au tabac;

CONSIDÉRANT QUE les petits cigares aromatisés contiennent autant, sinon plus de nicotine que les cigarettes régulières et partant, sont susceptibles d'entraîner une dépendance;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie du tabac ne recule devant rien pour recruter de nouvelles générations de fumeurs avec des produits aux goûts et parfums agréables et amusants;

CONSIDÉRANT QUE selon la plus récente enquête de l'Institut de la statistique du Québec en 2008, la popularité du cigarillo dépasse celle de la cigarette;

CONSIDÉRANT QUE la loi fédérale de 2009 interdisant l'aromatisation de cigarettes et de petits cigares est un échec car l'industrie du tabac fignole ses produits pour échapper à la définition légale de « petit cigare »;

CONSIDÉRANT QU'on trouve aujourd'hui sur le marché québécois une gamme de produits aromatisés incluant des « cigares » presque identiques aux anciens cigarillos aromatisés;

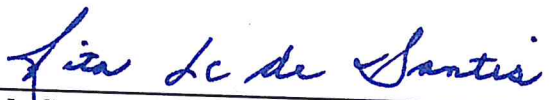
CONSIDÉRANT QUE 22% des jeunes Québécois de la 6^{ème} année du primaire à la 5^{ème} année du secondaire ont déjà consommé un produit de tabac aromatisé;

CONSIDÉRANT QU'il s'est vendu 388% plus de cigares et cigarillos au Québec en 2011 qu'en 2000, malgré la baisse des dernières années suite à l'interdiction d'afficher les étalages.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent solidairement à l'Assemblée nationale de renforcer la *Loi sur le tabac*, notamment pour interdire les additifs qui rendent le tabac attrayant aux jeunes.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Rita de Santis, députée de Bourassa-Sauvé


le 11 juin 2013
Date de signature de l'extrait